



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 3 juin 2017

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite.](#)

Je suis la transparence, cette nouvelle vertu par JD Bredin
DISCOURS SUR LA VERTU par Me JEAN DENIS BREDIN ,
Membre de l'Académie Française

Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer

La lettre EFI du 19 juin 2017 pdf

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

Consultation publique de la DGFIP CLIQUEZ

Norme commune de déclaration dans le cadre de l'échange automatique
Réponse avant le 17 juillet 2017

Sur la concentration de l'IR

1,2% des foyers fiscaux sont dans les tranches supérieures à 41%
et paient 31,8 % de l'impôt sur le revenu

Après l'échec politique de Mrs MAY.
Notre génie de la CITY se regonfle à Bruxelles



Special representative for the City to the EU
Avec l'assistance de
The International Regulatory Strategy Group (IRSG)

Alors que Le traditionnel et attendu discours du [chancelier de l'Echiquier Philip Hammond](#) devant le club de la City , prévu jeudi soir, a été annulé au dernier moment.???????

Echange automatique et SUISSE

LISTE DES PAYS AYANT SIGNE UN ACCORD EAR AVEC LA SUISSE

La liste des pays avec lesquels la Suisse entend échanger automatiquement des données bancaires s'allonge. Le Conseil fédéral a proposé vendredi 16 JUIN au parlement un projet portant sur 41 nouvelles entités. Les premiers échanges devraient avoir lieu en 2019. Sont notamment concernés la Chine, l'Indonésie, la Russie, l'Arabie saoudite, le

Liechtenstein, l'Afrique du Sud, l'Inde, les îles Caïman, les îles Vierges britanniques, Israël, Maurice, le Mexique ou Monaco.

[Liste complète des pays concernés dans le message du Conseil fédéral](#)

MAIS

La Suisse soumet la mise en application à un contrôle parlementaire préalable

[Arrêté fédéral concernant le mécanisme de contrôle permettant de garantir la mise en oeuvre conforme à la norme de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les États partenaires à partir de 2018/2019 \(PDF, 33 kB\)](#)

«

Affaire GOOGLE devant le TA de PARIS (à suivre 2

De Ruyter (suite) quid de la CSG sur une plus value réalisée par un monégasque 3

(CAA PARIS 06.06.17) 3

PV sur cessions de titres : le CE annule la doctrine sur la quote part de frais déductibles (CE 17 JUIN 2017 Aff Orange 3

TRACFIN : VERS UN ACCROISSEMENT DE LA SURVEILLANCE PAR VOTRE BANQUE ??? 4

Le registre des bénéficiaires effectifs entre en vigueur le 1er août (Décret du 12 juin 2017)

4

Option à l'IS quid des plus values latentes ?? 5

SCI OPTION A L'IS / Précautions à prendre Est-ce toujours adéquate? 5

OCDE la convention (dite l'IM) de mise en oeuvre du BEPS signée le 7 juin 5

Fusion absorption la moins value d'échange est elle reportable ou déductible ? 5

[Affaire GOOGLE devant le TA de PARIS \(à suivre](#)

Les redressements GOOGLE ont été analysés en audience publique devant le TA de Paris le 14 juin et contrairement à la position de l'administration le rapporteur public au Tribunal administratif de Paris a conclu que GOOGLE IRELAND ne devait subir aucun redressement fiscal car l'administration n'apportait pas la preuve de l'existence d'un établissement stable

«Google France n'a pas bénéficié de la présence d'un établissement stable en France, tant au regard de la retenue à la source, que de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA», a fait valoir la société lors de l'audience.

A l'inverse du représentant de l'administration fiscale selon qui «l'administration fiscale a considéré que Google Ireland Limited a exercé une activité occulte par l'intermédiaire de Google France».

Le rapporteur a écarté cette interprétation, optant pour une lecture littérale de la convention fiscale entre la France et l'Irlande et en s'appuyant sur la jurisprudence. Il a toutefois souligné que «la présente affaire révèle les carences de la base juridique actuelle».

Comment nos magistrats vont-ils pallier cette carence?

et interpréter la loi, c'est à dire les mots [« Bénéfices réalisés dans des entreprises exploitées en France » de l'article 209 du CGI](#)

De même dans le cadre de la [Convention avec l'Irlande](#) le tribunal aura à interpréter l'article 9 de la convention

Le terme " établissement stable " désigne une **installation fixe** d'affaires où une entreprise exerce tout ou partie de son activité. a) Constituent **notamment** des établissements stables :

Nous attendons tous ce jugement avec impatience .sera t il dans le lignée de

OU vers le rappel du principe de la force attractive de la territorialité
Sur la forte force attractive de l'établissement stable en France d'une SA belge
L'affaire Singleton Institute CAA Paris 8 mars 2017

OU vers la constatation d une nouvelle niche fiscale

L'affaire Zimmer
Ou le Combat des Horaces fiscalo libertaires et des Curiaces fiscalo budgétaires
Une nouvelle niche fiscale?: Le commettant international ?
Conseil d'État 31 mars 2010 N° 304715 Aff. Zimmer

Une nouvelle niche fiscale ??? :
Le PSDI international (CAA Versailles 07.16 af Carrefour)

RAPPEL DES PRINCIPES

Le principe de la territorialité de l'IS : une exception française ?
par Bastien LIGNEREUX. Maître des requêtes au Conseil d'Etat

De Ruyter (suite) guid de la CSG sur une plus value réalisée par un monégasque

(CAA PARIS 06.06.17)

A l'occasion de la cession, le 20 janvier 2014, d'un bien immobilier sis 86, avenue de Breteuil à Paris 15ème, M. A., résident à MONACO. a réalisé une plus-value brute d'un montant de 1 204 024 euros au titre de laquelle il s'est acquitté de l'impôt sur le revenu, mais aussi des prélèvements sociaux ; qu'ayant en vain sollicité la restitution de ces derniers, le Tribunal administratif de Paris avait rejeté sa demande tendant à la décharge des prélèvements sociaux en cause ;

Par un arrêt en date du 6 juin 2017, relatif aux contributions sociales acquittées par un contribuable résident monégasque au titre de la vente d'un bien immobilier en France, la CAA de Paris rejette les prétentions du contribuable sur le fondement du droit interne combiné avec la convention franco-monégasque et du droit constitutionnel. Quant à ses prétentions sur le fondement de l'article L 80 A LPF, ce dernier article n'était pas invocable dès lors que les impositions contestées étaient primitives.

CAA de PARIS, 10ème chambre, 06/06/2017, 16PA00464,

Flash QPC du 9 MARS 2017

vers un double domicile: fiscal et social!!!

[Lire la suite](#)

PV sur cessions de titres : le CE annule la doctrine sur la quote part de frais déductibles (CE 17 JUIN 2017 Aff Orange

Le Conseil d'Etat vient dans un arrêt du 14 juin dernier d'annuler la doctrine BOFIP qui impose la réintégration de la quote-part de frais et charges quel que soit le résultat net des plus ou moins-values de cession de titres de participation.

Conseil d'État, 8ème - 3ème chambres réunies, 14/06/2017, 400855,

Les entreprises redevables de l'IS sont en principe soumises, en application de l'article 219-I-a du CGI à une imposition séparée, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Par exception, le montant des plus-values nettes à long terme afférentes aux titres de participation mentionnés à [l'article 219-I-a quinquies du CGI](#) fait l'objet d'une imposition séparée au taux de 0 %, sous réserve de la réintégration au résultat imposable d'une quote-part de frais et charges.

Ainsi, les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés doivent :

[Lire la suite](#)

TRACFIN : VERS UN ACCROISSEMENT DE LA SURVEILLANCE PAR VOTRE BANQUE ???

Nous connaissons tous que la nouvelle devise de notre « démocratie de surveillance » est la suivante

[Tu dénonces tu n'es pas responsable](#)

[Tu ne dénonces pas tu es complice](#)

[Art L 561-22 CMF](#)

L'entrée en vigueur fin juin de la totalité de l'ordonnance VALLS va entraîner un accroissement de la surveillance bancaire notamment sur les personnes politiquement exposées comprenant **ce qui est nouveau** les PPE résidents de France

LA BNP a été condamnée le 30 MAI non pour ne pas avoir déclaré un soupçon mais pour ne pas avoir organisé le service de surveillance de sa clientèle d'une manière efficace. La commission des sanctions a relevé plusieurs dysfonctionnements, et en premier lieu, « la faiblesse persistante des moyens humains consacrés au traitement, au niveau central, des propositions de déclarations de soupçon », qui a eu pour conséquence des délais anormalement longs de déclaration des opérations suspectes. Elle dénonce aussi « la faible efficacité, à la date du contrôle, des outils de détection des opérations atypiques réalisées par les clients ».

[Lutte contre le blanchiment : BNP Paribas condamné à une amende de 10 millions d'euros](#) Par Véronique Chocron

Cette lourde sanction pour ne pas s'être scrupuleusement soumis aux règles de surveillance de la clientèle va inciter les établissements bancaires à redoubler de zélee et donc à accroître la surveillance sur la population

[Lire la suite](#)

Le registre des bénéficiaires effectifs entre en vigueur le 1er aout (Décret du 12 juin 2017)

L'ordonnance du 1er décembre 2016 institue un registre des bénéficiaires effectifs et ce en application de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (LCB/FT) **publiée le 5 juin 2015.**

Cette ordonnance crée donc une nouvelle obligation, sanctionnée pénalement, pour les dirigeants et pour leurs conseils de déposer au RCS l'identité des bénéficiaires effectifs et ce pour l'avenir et aussi pour le passé et ce avant le 1er avril 2018

CI DESSOUS LES SANCTIONS PÉNALES

[Lire la suite](#)

Option à l'IS quid des plus values latentes ??

Dans un arrêt didactique du 21 avril 2017 le CE nous indique les modalités d'imposition des plus values latentes en cas de passage d'une activité BNC-IR en activité BIC-IS notamment la plus-value latente de réévaluation inscrite au bilan ne peut pas faire l'objet du différé d'impôt prévu par [le deuxième alinéa du I de l'article 202 ter du CGI](#).

[Conseil d'État, 10ème - 9ème chambres réunies, 21/04/2017, 386896](#)

[BNC - Cession ou cessation d'activité BOFIP cliquez 3 août 2016](#)

[BIC - Cession ou cessation d'activité BOFIP 25 Février 2013](#)

SCI OPTION A L'IS /

Précautions à prendre Est-ce toujours adéquate?

1) Il résulte des dispositions des articles 202 et 202 ter du code général des impôts (CGI) que la transformation d'une société civile professionnelle (SCP), dont les associés sont personnellement soumis à l'impôt sur le revenu pour la part des bénéfices sociaux qui leur est attribuée, en société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) soumise à l'impôt sur les sociétés implique, en principe, l'imposition immédiate des plus-values latentes. Il n'en va autrement que si la transformation de la société n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle, n'emporte aucune modification des écritures comptables et n'a pas pour effet d'empêcher l'imposition des plus values sous le nouveau régime fiscal applicable à la société issue de la transformation.,,,

[Lire la suite](#)

OCDE la convention (dite l' IM) de mise en oeuvre du BEPS signée le 7 juin

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales
pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Le 7 juin 2017, plus de 70 ministres et hauts représentants ont pris part à la cérémonie de signature de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« Instrument multilatéral » or « IM »).

Ce modèle de convention n'est qu'une recommandation politique qui doit être renégociée et votée par chaque état volontaire et qui n'a donc aucune effet direct dans la législation des états

[UE et OCDE : leurs pouvoirs sont ils concurrents ou complémentaires ?html](#)

[La liste des conventions fiscales à modifier par la France \(82 pages](#)

Télécharger le texte (PDF) [Anglais](#) [Français](#)

Télécharger la note explicative (PDF) [Anglais](#) [Français](#)

[Lire la suite](#)

Fusion absorption la moins value d'échange est elle report able ou déductible ?

Par un arrêt –intéressant car sibyllin en date du 1 juin 2017, la CAA de Marseille devait se prononcer sur la question de savoir si, en cas de fusions de deux sociétés, l'échange auquel il est procédé des actions de la société absorbée contre des actions nouvellement émises par la société absorbante présente ou non le caractère d'une cession à titre onéreux des actions de la société absorbée. La CAA répond par l'affirmative par un considérant de principe et en déduit que le régime de suspension d'imposition des plus-values de l'article 219 I a septies du CGI est applicable **AUSSI POUR LES MOINS VALUES**

[CAA de MARSEILLE, 3ème chambre 01/06/2017, 15MA04108, n](#)

[Lire la suite](#)

